

AS_20230921_09

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 21 Septembre 2023



**DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

Département
LOIRE-
ATLANTIQUE

Arrondissement
SAINT NAZAIRE

Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-trois, le-vingt-un septembre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Monsieur AUFORT Claude, Mme FREMINET Laurence, Mme MAHE-VINCE Dominique, Mme BURNEL Stéphanie, Mr MEIGNEN Eric, Mr PICAULT Brieg, Mr AUCLAIR Christian, Mme MERABET Solène

Etaient excusés : Monsieur PELON David, Mme RUAUD Sylviane, Mr MOUNIER Raphaël

Convocation	Le 11 septembre 2023
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	8
Excusés :	3
Absents	0
Procurations :	1
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Mme RUAUD Sylviane a donné pouvoir à Mme FREMINET Laurence

Secrétaire de Séance :

Mme DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Remplacement d'un membre élu du Conseil d'Administration à la Commission Permanente des Aides Facultatives

Exposé des motifs :

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 03/09/2020 créant une commission permanente pour l'attribution des aides facultatives.

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment l'article 31,

Vu le mail de Monsieur MOUNIER Raphael reçu le 04 juillet 2023, administrateur nommé par le Maire, mentionnant ne plus pouvoir siéger à la Commission Permanente

L'article R. 123-19 du CASF impose de respecter le principe de parité entre membres nommés et membres élus.

Considérant la nécessité de remplacer un administrateur nommé par le Maire à la Commission Permanente, en procédant à un vote à bulletin secret.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par vote à bulletin secret, décide à l'unanimité :

Article 1er : La candidature pour le remplacement de Monsieur MOUNIER Raphael, en qualité de membre nommé par le Président est la suivante :
Monsieur PICAULT Brieg, membre nommé par l'UDAF44

Article 2 : Après vote par bulletin secret, le candidat a obtenu : 9 voix

Article 3 : La commission permanente d'attribution des aides Facultatifs est modifiée comme suit :

Mme Laurence FREMINET
Mr MEIGNEN Eric
Mme BURNEL Stéphanie
Mr AUCLAIR Christian
Mr PICAULT Brieg

Article 4 :
Monsieur le Président ou son représentant, ainsi que le directeur du CCAS, sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Article 5 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour Extrait conforme

Le Président ou son représentant

Claude AUFORT

